



Préservation de la qualité de l'eau des captages de Caix

Arvillers
Beaufort-en-Santerre
Bouchoir
Harbonnières
Hangest-en-Santerre
Caix
Folies
Fouquescourt
Le Quesnel
Lihons
Méharicourt
Maucourt
Rosières-en-Santerre
Rouvroy-en-Santerre
Vrély
Warvillers



« La ressource en eau demeure fragile, sa préservation a pour objet de garantir sa qualité et un prix convenable.

Pour cela, tous les acteurs doivent partager cette responsabilité. »

Le SIEP du Santerre est maître d'ouvrage de l'opération. Il a impulsé cette démarche volontaire pour améliorer et préserver la qualité de l'eau sur le territoire.

Il a réuni les différents acteurs (collectivités, agriculteurs, industriels...) en comité de pilotage et réunions techniques pour identifier les pressions des pollutions diffuses et élaborer un plan d'actions permettant d'aboutir à une amélioration globale des pratiques et une réduction de ces pollutions.

L'étude a été réalisée avec l'aide des bureaux d'études ANTEA et GEONORD. Les diagnostics agricoles sont réalisés par GEONORD.

Le Syndicat Intercommunal Eau Potable (SIEP) du Santerre satisfait quotidiennement les besoins en eau potable de 83 communes.

Depuis 2010, le SIEP réalise sur son territoire une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau suite à la désignation comme « prioritaires » des captages de CAIX I et CAIX III dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

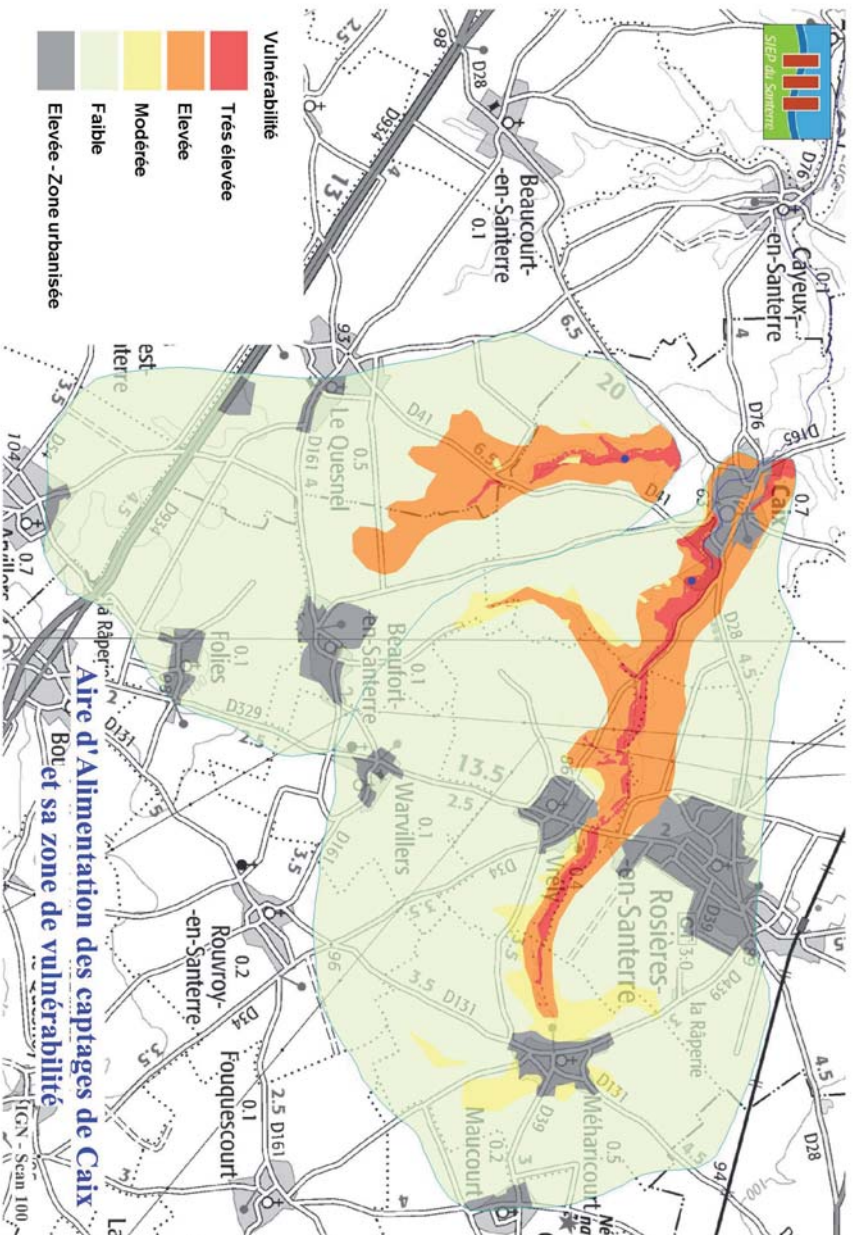
Dans ce contexte, le SIEP du Santerre s'est engagé à lutter contre les pollutions diffuses sur l'Aire d'Alimentation des Captages.

Caractéristiques du territoire

- **4 forages** à CAIX 1 et 2 forages à CAIX 3
- Volume annuel moyen prélevé en 2011 pour les 2 sites : **2 800 000 m³**
- Surface de l'Aire d'Alimentation des Captages : **5300 ha**
- **16 communes**
- Surface Agricole Utile : **4 615 ha**
- **106 exploitants** cultivant dans l'Aire d'Alimentation des Captages



Délimitation des Aires d'Alimentation des Captages et de leurs zones de vulnérabilité



>>> LE PROGRAMME D' ACTIONS

Elaboration du programme d'actions regroupant :

7 thématiques ;
20 actions ;
et **79** sous-actions.



Amener les jardiniers amateurs et les collectivités à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires

Connaissance des sources de pollution :

Assurer le suivi de la qualité des eaux souterraines sur le territoire, notamment à proximité des anciennes décharges.

Assainissement collectif :

Améliorer la gestion des eaux pluviales en favorisant leur infiltration à la parcelle. Contrôler les raccordements au réseau d'Assainissement collectif (commune de Rosières-en-Santerre).

Assainissement non collectif :

Homogénéiser l'action des Services Publics d'Assainissement Non Collectif. Améliorer la connaissance du parc d'installation d'assainissement non collectif. Réaliser des études à la parcelle pour les installations ayant un puits d'infiltration, une installation non conforme ou un rejet direct au domaine public. Remettre en conformité les systèmes avec puits d'infiltration ou sans traitement.

Quelles actions mener ?

- Agir sur les sources de pollution de l'eau par les nitrates et les produits phytosanitaires
- Poursuivre le diagnostic pour mieux cibler les pollutions les plus importantes
- Sensibiliser et accompagner les acteurs locaux

Collectivités et particuliers :

Inciter les collectivités à tendre vers le zéro phyto, en partie grâce à la signature de la charte d'entretien des espaces publics. Réaliser des journées de démonstration de matériels alternatifs.

Artisans / industrie :

Encourager les Petites et Moyennes Entreprise et les artisans à une meilleure maîtrise de leurs rejets et de leurs déchets.

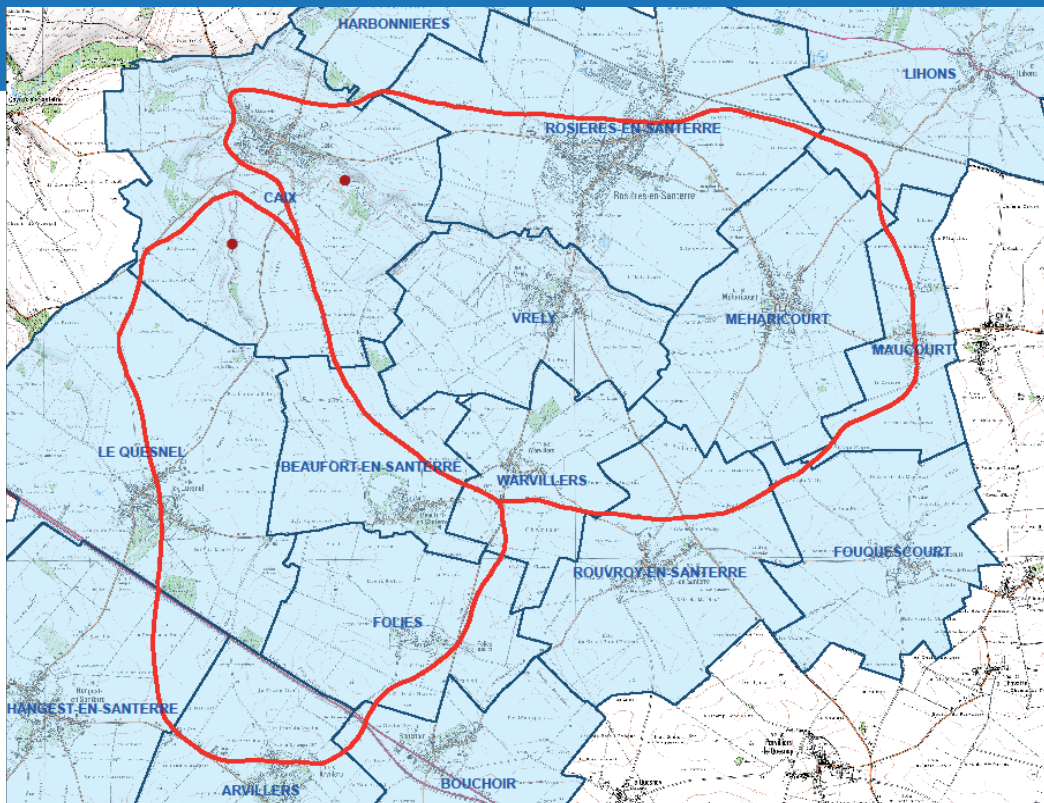
Communication :

Communiquer sur les résultats du Diagnostic Territorial Multi Pressions et favoriser leur prise en compte par chaque acteur. Sensibiliser les scolaires aux questions de l'eau.

Les particuliers, collectivités et artisans de l'Aire d'Alimentation des Captages peuvent bénéficier de différentes aides sur les 16 communes du territoire :

- Réhabilitation des installations en Assainissement Non Collectif.
- Réalisation du plan de désherbage et acquisition de matériel alternatif.
- Diagnostics des rejets pour les artisans.





Identification des communes à enjeu eau :

Arvillers • Beaufort-en-Santerre • Bouchoir • Harbonnières • Hangest-en-Santerre • Caix • Folies • Fouquescourt • Le Quesnel • Lihons • Méharicourt • Maucourt • Rosières-en-Santerre • Rouvroy-en-Santerre • Vrély • Warvillers

Agriculture :

Limiter les risques de pollution ponctuelle sur les corps de ferme. Améliorer les pratiques de fertilisation azotée. Favoriser les pratiques limitant les pertes par ruissellement et infiltration. Améliorer les pratiques de traitement par les produits phytosanitaires. Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles. Elaborer une veille foncière. Sensibiliser à l'agriculture biologique avec la réalisation d'un diagnostic technico économique.



Les agriculteurs de l'Aire d'Alimentation des Captages peuvent bénéficier de différentes aides sur les 16 communes du territoire :

- Le Plan Végétal Environnement.
- Le Programme Eau et Agriculture de l'Agence de l'Eau Artois Picardie : www.eau-artois-picardie.fr/Programme-Eau-et-Agriculture-2010,3116.html
- Les Mesures Agri Environnementales ouvertes par le SIEP sur le territoire

La reconquête de la qualité des ressources en eau est un enjeu pour la santé publique.

Ce programme sera efficace pour la qualité de l'eau grâce à l'implication des acteurs locaux dans la mise en œuvre des opérations relevant de leurs compétences.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Marine JOSSE
S.I.E.P du Santerre
1 rue d'Assel
B.P. 20022
80170 ROSIERES EN SANTERRE

Tél. 03 22 88 45 20
Fax : 03 22 88 93 15
Mail : animatrice-siepdusanterre@orange.fr

N'hésitez pas à consulter
notre site internet :

www.siep-du-santerre.fr

Imp. Préfecture de la Somme - SRCI - 11/2012

